



REPUBLIQUE FRANCAISE

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE
 DE MOLSHEIM - MUTZIG ET ENVIRONS**



VILLE DE MOLSHEIM
67120

COMMUNES RATTACHEES : ALTORF - DACHSTEIN – DINSHEIM-sur-BRUCHE - ERGERSHEIM -
 GRESSWILLER - MOLSHEIM - MUTZIG - SOULTZ-les-BAINS - WOLXHEIM

VILLE DE MUTZIG
67190

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU COMITE-DIRECTEUR
SEANCE DU 4 JUILLET 2024

Nombre de membres
 du Comité-Directeur
 du Syndicat **22**

Nombre de membres
 qui se trouvent en
 fonction **22**

Nombre de délégués :
 - présents : 12
 - représentés : 2
 TOTAL **14**

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 4 juillet à 18 heures 45, le Comité-Directeur du SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION MULTIPLE DE MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière au siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, sous la présidence de Monsieur Laurent FURST, Président.

Membres présents :

Pour la commune d'**ALTORF** :
 -
 Mme Laurence HOMMEL, Adjointe

Pour la commune d'**ERGERSHEIM** :
 -
 -

Pour la ville de **MUTZIG** :
 M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire
 -
 -

Pour la commune de **DACHSTEIN** :
 Mme Laetitia MARTZ, Maire
 -

Pour la commune de **GRESSWILLER** :
 M. Pierre THIELEN, Maire
 Mme Sandrine HIMBERT, Adjointe

Pour la commune de **SOULTZ-LES-BAINS** :
 M. Alain VON WIEDNER, Adjoint
 -

Pour la commune de **DINSHEIM** :
 -
 M. Dominique CHRISTOPHE, Adjoint

Pour la ville de **MOLSHEIM** :
 M. Laurent FURST, Maire
 -
 M. Martial HELLER, Adjoint
 M. Jean-Michel WEBER, Cons. Mun.

Pour la commune de **WOLXHEIM** :
 M. Adrien KIFFEL, Maire
 Mme Nathalie DISCHLER, Adjointe

Membres représentés :

M. Philippe HEITZ, ayant donné procuration à M. Martial HELLER
 M. Alexandre MONTEIRO ayant donné procuration à M. Jean-Luc SCHICKELE

Membres excusés :

Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM SUR BRUCHE
 Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
 M. Denis TOURNEMAINE, Adjoint d'ERGERSHEIM
 M. Nicolas WEBER, Adjoint de SOULTZ-LES-BAINS

COMITE-DIRECTEUR
DU 4 JUILLET 2024

ORDRE DU JOUR

1° ADMINISTRATION GENERALE

- 1.1. Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 1.2. Approbation du Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 28 mars 2024

2° FINANCES ET BUDGET

ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AU MUTZIG OVALIE MOLSHEIM

3° DIVERS ET COMMUNICATION

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – DESIGNATION D’UN SECRETAIRE DE SEANCE

N° 24-15

LE COMITE-DIRECTEUR

VU les articles L.2121-15 et L.2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la désignation d’un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire à chacune de ses séances plénières ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l’unanimité
désigne**

Monsieur Pierre THIELEN, en tant que secrétaire de la séance plénière en date du 4 juillet 2024.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 28 MARS 2024

N° 24-16

LE COMITE-DIRECTEUR

VU le Procès-Verbal des délibérations de la séance ordinaire du 28 mars 2024, diffusé à l’ensemble des membres du Comité-Directeur, lors de l’invitation à la séance ordinaire du 4 juillet 2024 ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**approuve
à l’unanimité**

le Procès-Verbal des délibérations adoptées en séance ordinaire du 28 mars 2024, dans les forme et rédaction proposées,

et procède

à sa signature.

OBJET : FINANCES ET BUDGET – ATTRIBUTION D’UNE SUBVENTION AU MUTZIG OVALIE MOLSHEIM

N° 24-17

LE COMITE-DIRECTEUR

VU la convention de mise à disposition des installations rugbystiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG conclue, entre le SIVOM et le MUTZIG OVALIE MOLSHEIM, le 9 novembre 2014 ;

VU l’alinéa 1 de l’article 10.2 de ladite convention qui dispose que « *le SIVOM accorde une contribution annuelle à l’association correspondant à 50 % des frais d’électricité, d’eau domestique et de fuel (...)* » ;

VU les factures présentées à ce titre par le MUTZIG OVALIE MOLSHEIM, dûment acquittées par ses soins, qui s’élèvent à 19.320,57 € T.T.C., au titre de l’année 2023 ;

VU sa délibération N° 23-19 du 29 juin 2023, accordant une subvention de 3.400 € au MUTZIG OVALIE MOLSHEIM, au titre d'une avance sur la contribution du SIVOM aux frais de gestions courante de l'année 2024 ;

CONSIDERANT par ailleurs, que pour faire face aux difficultés de trésorerie de l'association, dues notamment à la crise actuelle de l'énergie, une avance sur la contribution aux frais de gestion courante de l'année 2024 est susceptible d'être consentie ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Vice-Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
décide**

d'attribuer une subvention totale de 9.660,29 € au MUTZIG OVALIE MOLSHEIM, se décomposant comme suit :

- ✓ 9.660,29 €, représentant 50 % des frais de gestion courante de l'année 2023, conformément à la convention conclue, en date du 9 novembre 2014, entre le SIVOM et le MUTZIG OVALIE MOLSHEIM,
- ✓ déduction de l'avance de 3.400 €, consentie par délibération N° 23-19 du 29 juin 2023,
- ✓ 4.800 € au titre d'une avance sur la contribution du SIVOM aux frais de gestions courante de l'année 2024,

précise

que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2024,

et autorise

Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tout document concourant au versement de cette subvention.

des territoires ruraux (DETR) ;

CONSIDERANT que pour l'instruction de la demande d'aide à ce titre, un plan de financement de l'opération est requis ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Laurent FURST, Président ;

SUR PROPOSITION de Monsieur le Président de la séance ;

ET APRES en avoir délibéré ;

**à l'unanimité
1° adopte**

l'opération de remplacement de l'éclairage des courts couverts des installations tennistiques du Centre de Loisirs de MOLSHEIM-MUTZIG, par une solution d'éclairage en LED, pour un montant estimé à 60 087,00 € H.T.,

2° approuve

le plan de financement prévisionnel du projet qui se détaille comme suit :

* * *